



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 73533

Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le dossier des sépultures des marins français enterrés au cimetière de Mers el-Kébir (Algérie). En effet, le cimetière des marins, morts après l'attaque britannique de juillet 1940, a été l'objet de nombreuses profanations, dont une très récente qui a détruit plusieurs tombes. Ce cimetière qui regroupe les tombes de près de 1 300 marins, tués lors de cette attaque anglaise, ne semble ni entretenu, ni sécurisé, depuis plusieurs années, par les autorités algériennes. Les familles de ces victimes, ainsi que les associations patriotiques et d'anciens combattants, sont très sensibles à ce dossier et souhaitent obtenir des informations complètes et régulières sur les interventions du gouvernement français. Au moment où se prépare un traité d'amitié entre la France et l'Algérie, de tels faits ne peuvent être admis par la France. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Après l'accession à l'indépendance de l'Algérie, dans le souci de préserver les sépultures militaires françaises, il fut décidé de regrouper dans un grand cimetière national aménagé au Petit Lac, à Oran, les sépultures disséminées dans divers cimetières et de conserver celui de Mers el-Kébir, car son entretien restait possible dans de bonnes conditions. En raison de détériorations régulières, toujours réparées, il a été envisagé à plusieurs reprises de transférer ce cimetière dans celui du Petit Lac, mais cette hypothèse n'a jamais revêtu un caractère d'urgence. La situation est devenue préoccupante à partir de 1994, date à laquelle les personnels du ministère des anciens combattants ont été évacués en raison des événements survenus localement. Bien qu'une mission effectuée en 2003 par les représentants du ministre chargé des anciens combattants ait préconisé le transfert des restes mortels de ce cimetière dans la nécropole du Petit Lac, à Oran, les contraintes de sécurité liées au contexte local ont conduit à ajourner toute opération. À la demande du ministre délégué aux anciens combattants, une nouvelle mission s'est rendue sur place en juillet 2005. Ses conclusions s'orientent vers un partenariat entre les autorités locales et les autorités consulaires françaises, afin de réaliser des travaux de mise en sécurité du site de Mers el-Kébir, en prévoyant notamment l'installation d'un gardiennage permanent. D'ores et déjà, sans attendre la finalisation de cette opération, les autorités locales algériennes ont procédé à une remise en état partielle du cimetière, et des mesures immédiates ont été prises afin de remplacer sans attendre la dalle du monument ossuaire. Le ministre assure l'honorable parlementaire de sa volonté de trouver la meilleure solution afin que les marins qui reposent à Mers el-Kébir bénéficient d'une sépulture digne de leur engagement au service de la France.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73533

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8447

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10523